

*Évaluation du plan de gestion de la réserve naturelle nationale
de la Mare de Vauville
2012-2016*

Présentation du dossier

La conservatrice a présenté l'évaluation sur site en présence de 9 membres de la commission espaces protégés.

Le plan de gestion de la période 2012- 2016 était constitué de 7 objectifs à long terme, 21 objectifs du plan et 62 opérations. Seules 8 des 62 opérations programmées n'ont pas été réalisées, 2 concernant des travaux d'entretien en raison de difficultés techniques, 6 en lien avec le suivi du patrimoine naturel, faute de temps et de prestataire compétent.

La conduite de plusieurs opérations de police, débouchant à 3 reprises sur des verbalisations, a permis de faire diminuer les infractions sur la réserve, en particulier concernant la divagation des chiens et la circulation en dehors des sentiers balisés.

En collaboration avec la commune, des aménagements et une procédure de fermeture de la route communale des Fontaines située en limite nord de la réserve ont été mis en place pour protéger les tritons qui traversent la voirie en périodes migratoires (environ 3 semaines au printemps et en automne).

La cartographie des habitats a été actualisée en 2016 et montre globalement que les végétations se stabilisent. Certaines évolutions apparaissent néanmoins : l'ammophilaie régresse en lien avec l'érosion dunaire et les pelouses dunaires sont en recul au profit des fourrés, la gestion actuelle ne permettant pas la restauration de ces dernières. On note également une influence des périodes prolongées d'inondation sur certains groupements pionniers en régression.

Le broyage régulier de la roselière, indispensable au maintien d'une importante surface en eau libre au centre de la mare principale, a permis d'augmenter significativement la capacité d'accueil des oiseaux hivernants. Les fluctuations du succès reproductif des amphibiens semblent corrélées aux variations interannuelles des niveaux d'eau dans les dépressions dunaires en lien avec les conditions météorologiques.

Avis du CSRPN de Normandie

Le CSRPN émet un avis favorable sur l'évaluation de la gestion réalisée par le Groupe Ornithologique Normand durant la période de 2012 à 2016. Il se félicite du dynamisme de la gestion. Le taux de 87 % de mise en œuvre des opérations prévues au plan de gestion est tout à fait convenable et les résultats globaux de la gestion sont satisfaisants tant sur les habitats que sur les espèces. L'enjeu primordial de maintien, voire de restauration des populations d'amphibiens et d'oiseaux de la réserve est totalement partagé avec la conservatrice. Il oriente, conjointement avec l'objectif de maintien des habitats patrimoniaux, le choix des modalités de gestion.

Concernant les pelouses dunaires, l'évolution vers des stades prairiaux interroge l'efficacité des modalités de gestion par fauche. Il semble que l'absence de contraintes fortes (piétinement notamment) ne soit pas favorable aux stades relativement pionniers caractéristiques de ces pelouses. D'autre part, la présence d'une espèce plutôt caractéristique des milieux eutrophes (*Cynodon dactylon*) est surprenante dans un contexte a priori oligotrophe mais pourrait s'expliquer par l'arrêt des apports éoliens de sable dans ce secteur. Le conseil évoque deux pistes pour restaurer la pelouse dunaire, sous réserve de la qualité des sols et de la dynamique d'apport en sable : une fauche printanière (et non automnale) en rotation et un test de pâturage intensif de courte durée. Les résultats de l'expérimentation d'étrépage ne sont pour le moment pas convaincants : le conseil propose de suspendre la modalité en attendant que les prochains suivis permettent de statuer sur la pertinence de la mesure. Par ailleurs, l'objectif de restauration de cet habitat sur la réserve, au regard de sa représentativité à l'échelle du massif dunaire, doit être interrogé.

Dans l'enclos de pâturage au sud de la réserve, la fermeture du milieu semble se poursuivre faute d'action efficace des animaux sur les ligneux (prunelier notamment). Afin de réduire les surfaces colonisées et de les contenir par la suite, plusieurs modalités complémentaires peuvent être envisagées : une action mécanique sur les fourrés avec quelques ouvertures dans la saulaie pour faciliter l'entrée des animaux, et l'augmentation de la charge en herbivores (de 0,22 à 0,35 UGB/ha) en associant chèvres et ânes sur la période hivernale. Il est suggéré de conserver quelques îlots de pruneliers qui sont le support du cycle de développement d'invertébrés patrimoniaux. Enfin, le conseil souligne que la suppression de l'essentiel des fourrés de pruneliers et de ronciers devrait contribuer à limiter la présence des sangliers sur la réserve.

Le conseil note que sans gestion mécanique, les dépressions ont tendance à se refermer ce qui est défavorable à la reproduction des amphibiens. Il est proposé de réaliser une rotation d'entretien mécanique par tiers sur la dizaine de dépressions de la réserve afin d'avoir en permanence des dépressions bien ouvertes et d'autres à des stades de colonisation par les saules plus ou moins avancés.

Les résultats très significatifs obtenus sur l'avifaune et certaines espèces végétales patrimoniales plaident pour le maintien du mode de gestion de la roselière par broyage. Le conseil indique qu'un broyage printanier aurait moins d'effet densifiant sur la roselière qu'un broyage automnal. Malgré tout, les difficultés d'intervention liées à la portance des sols doivent orienter les choix quant aux secteurs à broyer en périphérie de la mare, en adéquation avec les objectifs prioritaires qui seront retenus.

Enfin, suite à la mortalité massive des arbres sur les 2 îlots de saulaie au nord de la mare, il est proposé de laisser en l'état les arbres morts. Des actions pourront être mises en place pour suivre l'évolution de la strate herbacée notamment quant à la conservation des populations de fougère des marais et d'osmonde royale.

Pour l'élaboration du nouveau plan de gestion, il recommande :

- une simplification de l'arborescence avec un recentrage sur les enjeux principaux du site,
- la définition d'indicateurs permettant d'évaluer l'ensemble des objectifs opérationnels et à long terme retenus,
- une analyse de la dynamique, notamment pédologique et sédimentaire, des pelouses dunaires actuellement fauchées (importance et origine de la matière organique, apports en sable, etc).

Il souhaite une attention particulière sur :

- la localisation des enjeux « espèces patrimoniales », en les associant aux milieux concernés afin de mieux évaluer la pertinence des outils de gestion,
- la redéfinition des objectifs et des modalités de gestion des pelouses dunaires actuellement fauchées et pâturées,
- la mise en cohérence des modalités de gestion de la roselière avec les contraintes techniques et les objectifs prioritaires retenus.

Par ailleurs le CSRPN indique que la gestion de la réserve naturelle de Vauville, dans le contexte actuel d'évolution très dynamique, est indissociable de celle de l'ensemble du massif dunaire de Vauville/Biville/Heauville/Siouville dont la réserve ne représente qu'une part à l'extrême nord.

Conformément à l'article R. 411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Madame la Préfète de la région Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du conseil.

Le président du CSRPN



Thierry Lecomte